

Journée de rencontre des partenaires de la formation pratique 2018

Jocelyne Depeyre Laure, professeur
HES associée, responsable de filière



- Nouvelles de la filière
- Master en santé – orientation Nutrition et diététique
- Loi fédérale sur les professions de Santé 2016
 - Ordonnance d'application
- Interprofessionnalité dans le domaine de la santé
- Politique professionnelle
 - Groupe de travail ASDD – La Consultation de Nutrition/diététique
 - Groupe de travail ASDD – Pratique avancée
A créer en Suisse Romande
- Divers



Nouvelles de la filière



Ajustements du PEC 2012

h e d s

Haute école de santé
Genève
Filière Nutrition et diététique

- Réduire les heures d'enseignements en présentiel pour favoriser l'acquisition des connaissances et la capacité à les combiner dans des activités professionnelles
- Préparer l'accréditation selon LPSan. Procéder à l'étape d'auto-évaluation



Master en santé – orientation Nutrition et diététique

<https://www.hes-so.ch/fr/master-sciences-sciences-sante-mscsa-8985.html?theme=T12>



Objectifs du Master en Santé

Acquisition de compétences transversales telles que :

- L'analyse et la synthèse
 - La conduite d'un projet de recherche
 - La communication orale et écrite
 - L'esprit critique
 - La transmission de connaissances
-
- Compétences transversales + connaissances spécialisées : capacité à assumer des fonctions de p dans des secteurs variés



Objectifs du Master en Santé

- Maîtriser les savoirs experts spécifiques à sa profession
- Accroître ses capacités décisionnelles cliniques et améliorer ses jugements dans des situations complexes et incertaines
- Étendre ses connaissances du contexte socio-sanitaire et de ses enjeux et contribuer au développement de pratiques innovantes
- Exercer des fonctions de leadership dans les équipes
- Développer des pratiques scientifiquement fondées et superviser leur implémentation dans leurs milieux d'intervention



Objectifs du Master en Santé

- Développer et diriger des projets cliniques et de prévention ou de promotion de la santé
- Produire des connaissances et les communiquer à des publics spécialisés ou non
- Renforcer la collaboration interprofessionnelle et l'autonomie des professions de la santé dans des modèles novateurs



Perspectives professionnelles

- Le MScSa ouvre des perspectives d'accès à des responsabilités notamment :
 - L'encadrement de la mise en œuvre de pratiques scientifiquement fondées dans sa profession
 - La direction de projets de développement des prestations dans les organisations de santé
 - La réalisation de travaux de recherche et de développement dans les milieux de santé
 - La coordination des prestations d'équipe
 - La direction des organes des associations professionnelles
 - L'enseignement et la réalisation de travaux de recherche dans les hautes écoles de santé



Organisation générale

- 30 ECTS tronc commun
- 30 ECTS spécifiques à l'orientation
- 30 ECTS Travail de master en principe en binôme

Temps plein	3 semestres maximum 6 semestres
Temps partiel	6 semestres maximum 6 semestres
Temps partiel	min 40%



Nombre d'étudiant-e-s – Méthodes pédagogiques

h e d s

Haute école de santé
Genève
Filière Nutrition et diététique

- MSc Sa : 30 étudiant-e-s
- Orientation Nutrition et diététique : 5 à 6
- Rentrée 2018-19 – admissions en cours
- Organisation type «classe inversée» – travail sur études de cas par ex., nombreuses lectures
- Travail à distance
- Travail de Master en collaboration avec le terrain professionnel



Orientation Nutrition et Diététique

Nutrition humaine et métabolisme	5 ECTS, S.1
Food system management	5 ECTS, S.1
Pratiques avancées en prévention et thérapie nutritionnelles 1	5 ECTS, S.2
Pratiques avancées en prévention et thérapie nutritionnelles 2	5 ECTS , S.2
Transfert de connaissances et leadership professionnel	5 ECTS , S.2
Epidémiologie nutritionnelle et recherche en nutrition	5 ECTS , S.3



Tronc Commun

Méthodologie de recherche I	10 ECTS, S.1
Interprofessionnalité, gestion de projet et innovation	5 ECTS, S.1
Méthodologie de recherche II	5 ECTS, S.2
Politique, économie et système de santé	5 ECTS, S.2
La santé : entre individu et société	5 ECTS, S.3
Thèse de Master	30 ECTS, S.1.2.3



Travail de master

Vise l'intégration des compétences de recherche appliquée et le développement et/ou l'élaboration de projet dans l'orientation ou dans une perspective interdisciplinaire.

Les objectifs qui peuvent varier selon le type de travaux augmentent les capacités à :

- Construire une problématique solide et documentée,
- Mettre en œuvre les méthodes appropriées pour produire et analyser des données,
- Interpréter des résultats et évaluer leur intérêt pour l'exercice professionnel
- Diffuser des résultats dans l'exercice clinique et innover,
- Éventuellement implémenter des résultats dans la pratique,
- Communiquer par écrit et oralement sur la démarche menée et les résultats obtenus
- Travail de Master en collaboration avec le terrain professionnel



Le Futur – Message aux professionnels seniors

- Accueil des diplômé-e-s MSc
 - Organisation de mentorat
 - Travail en binôme
 - professionnel expérimenté & new MSc
- Identifier les besoins - Penser les projets



Enjeux professionnels Master

Contribution au développement des unités/services de Nutrition et diététique

- Identification des « manques/gap » dans l'offre de services, la pratique clinique
- Développement de l'Evidence-Based Practice (EBP) ou pratique fondée sur les preuves. Ex BEST – Bureau d'Echange des Savoirs pour des praTiques exemplaires de soins. <http://www.best-sante.ch/>
- Elaboration des recommandations de bonnes pratiques (RPC)
- Conception et conduite de projets de recherche, de projets d'implémentation de nouvelles pratiques...etc

I



Loi fédérale sur les professions de Santé 2016

Ordonnance d'application

La LPSan habilite le Conseil fédéral à édicter les ordonnances ad hoc. L'OFSP et le SEFRI élaboreront ces textes durant les trois prochaines années. La procédure de consultation devrait avoir lieu en automne 2018.

<https://www.gesbg.admin.ch/gesbg/fr/home/ord/verordnungen.html>



Ordonnances d'application

Sous la conduite de l'OFSP

- Les **compétences professionnelles** spécifiques **aux sept professions** seront définies en collaboration avec les hautes écoles et les organisations du monde du travail (art. 5 LPSan).
- L'ordonnance concernant **le registre des professions de la santé** devra comporter des dispositions plus précises sur les données personnelles contenues dans le registre et sur les modalités de leur traitement (art. 23 à 28 LPSan).

Sous la conduite du SEFRI

- La **reconnaissance de diplômes étrangers** dans le champ d'application de la LPSan est réglée en tenant compte des dispositions internationales (accord sur la libre circulation / Association européenne de libre-échange). Les qualifications professionnelles de pays tiers doivent être reconnues d'après la réglementation actuelle (art. 10 LPSan).
- Les modalités relatives à **l'équivalence des diplômes suisses délivrés en vertu de l'ancien droit** pour l'octroi de l'autorisation de pratiquer sont réglées en collaboration avec les partenaires concernés (art. 34, al. 3, LPSan).

Ordonnance d'application

- Travaux menés par la Conférence Spécialisée Santé et l'OFSP
 - Focus group avec représentants ASDD, champs d'activité professionnels salariés et indépendants, Ecoles
- Livrable (avril 2018)
 - 9 à 10 compétences spécifiques
 - décrites en termes univoques et ayant la même signification en allemand et en français
 - pas de mention des rôles CanMeds
- Suite
 - les juristes OFSP valident (ou non...)
 - mise en consultation à l'automne 2018
 - Entrée en vigueur probable 2020
 - Seront utilisées pour l'accréditation des filières de formation



De l'ordonnance d'application...aux compétences finales de formation

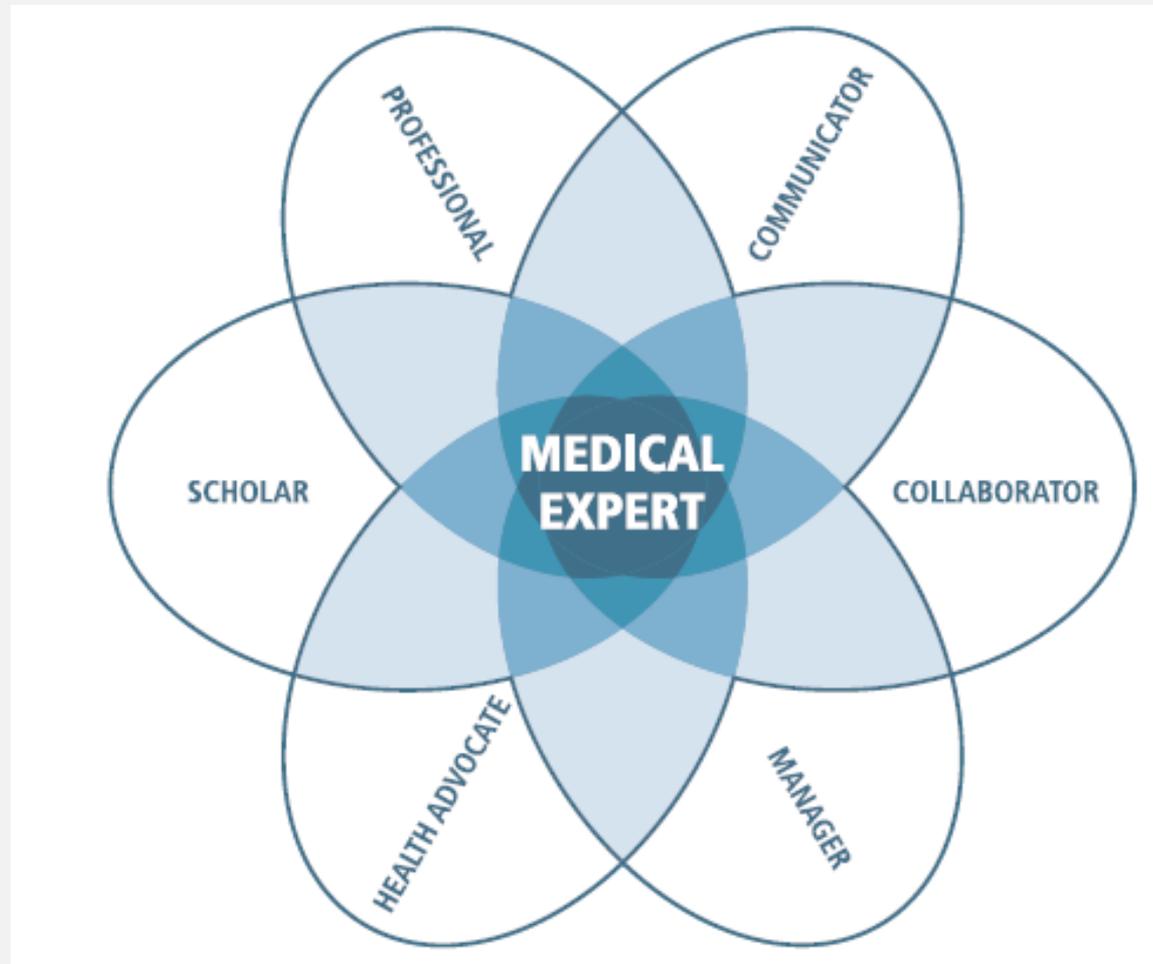
- Travaux menés par la Conférence Spécialisée Santé, l'association professionnelle et les écoles
- Livrable :
 - Compétences structurées par les CanMeds pour toutes les professions
 - Perspective d'éviter les doublons
 - Niveaux Bachelor et Master
- Pas d'autres info à ce stade mais....
 - Impact à venir sur nos documents de formation pratique
 - Probable rédaction d'objectifs de formation théoriques et pratiques
 - ... plus d'information l'année prochaine



CanMeds – présentation des rôles professionnels – dans la version 2015, le rôle «manager» est devenu «leader»

h e d s

Haute école de santé
Genève
Filère Nutrition et diététique



De l'ordonnance d'application...aux compétences finales de formation – exemple des médecins

		EXP	COM	COL	MAN	ADV	SCH	PROF
1	Gather patient's history	XX	XX	X	X	X	X	XX
2	Assess physical & mental status	XX	XX	X	X	X	X	XX
3	Prioritize differential diagnosis	XX	X	X	X	X	XX	X
4	Order & interpret tests	XX	XX	XX	X	X	XX	X
5	Perform general procedures	XX	XX	XX	XX	X	X	XX
6	Recognize & treat an emergency	XX	XX	XX	XX	X	X	XX
7	Prescribe & develop management plan	XX	XX	XX	XX	X	XX	XX
8	Document and present a clinical encounter	XX	XX	XX	X	XX	X	XX
9	Identify system failure /professionalism	XX	XX	XX	X	XX	XX	XX

Chapitre 2

Compétences des personnes ayant terminé leurs études

Art. 3 Compétences générales

¹ Les filières d'études visées à l'art. 2, al. 2, let. a, proposent en priorité une formation pratique et axée sur les patients.

² A la fin de leur formation, les personnes qui suivent une filière d'études visée à l'art. 2, al. 2, let. a, doivent posséder en particulier les connaissances, les aptitudes et les capacités suivantes:

- a. être capables, sous leur propre responsabilité professionnelle et dans le respect des bonnes pratiques de la profession, de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé;
- b. être capables d'appliquer de nouvelles connaissances scientifiques dans l'exercice de leur profession, de mener une réflexion permanente sur leurs aptitudes et leurs capacités et de les mettre à jour tout au long de leur vie;
- c. être capables de déterminer si les prestations qu'elles fournissent sont efficaces, adéquates et économiques et savoir se comporter en conséquence;



- d. connaître les facteurs qui contribuent au maintien et à la promotion de la santé des individus et de groupes de population et être capables de lancer des mesures qui permettent d'améliorer leur qualité de vie;
- e. disposer des connaissances nécessaires pour prendre des mesures préventives, des mesures diagnostiques, des mesures thérapeutiques, des mesures de réadaptation et des mesures palliatives;
- f. connaître les processus de réflexion, de décision et d'action dans le domaine de la santé, tenir compte de l'interaction entre les différentes professions de la santé et d'autres acteurs impliqués dans le système de soins et accorder leurs propres mesures de manière optimale à ces paramètres;
- g. connaître les bases légales régissant le système suisse de sécurité sociale et de santé publique et savoir les appliquer dans leur activité professionnelle;
- h. savoir présenter et documenter leurs actes de manière claire et pertinente;
- i. être familiarisées avec les méthodes de la recherche dans le domaine de la santé et avec la pratique fondée sur des preuves scientifiques et être capables de participer à des projets de recherche;
- j. savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé.



Art. 4 Compétences sociales et personnelles

¹ Les filières d'études visées à l'art. 2, al. 2, let. a, doivent concourir au développement des compétences sociales et personnelles des étudiants afin qu'ils puissent faire face aux exigences professionnelles à venir.

² A la fin de leur formation, les personnes qui suivent l'une de ces filières d'études doivent être capables d'exercer en particulier les compétences suivantes dans leur profession:

- a. assumer leurs responsabilités envers l'individu, la société et l'environnement et observer à cet égard les principes éthiques reconnus;
- b. reconnaître leurs propres forces et faiblesses et respecter les limites de leur activité;
- c. respecter le droit à l'autodétermination des patients ou des clients, et
- d. nouer une relation professionnelle adaptée aux circonstances avec les patients ou les clients et leurs proches.



Art. 5 Compétences professionnelles spécifiques

¹ Le Conseil fédéral règle, avec le concours des hautes écoles concernées, des autres institutions du domaine des hautes écoles concernées et des organisations du monde du travail concernées, les compétences professionnelles spécifiques que doivent posséder les personnes ayant terminé des études dans une filière visée à l'art. 2, al. 2, let. a. Il consulte au préalable le Conseil des hautes écoles conformément à la LEHE⁴.

² Le Conseil fédéral adapte périodiquement les compétences professionnelles spécifiques à l'évolution des professions de la santé.



Compétences spécifiques – LPSan – En cours

Ils/ elles sont capables :

Ne peut être diffusé – en cours de validation
par l'OFSP



Interprofessionnalité dans le domaine de la santé

Le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » vise à renforcer la collaboration entre professionnels de la santé. Il sera réalisé en deux phases qui tiennent compte de la formation et de l'exercice de la profession.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-interprofessionalitaet.html>



Interprofessionnalité

- **Volet 1 : base de connaissances** – cette première partie porte sur l'élaboration, dans le cadre de projets de recherche, de nouvelles bases de connaissances pratiques qui serviront à la promotion de l'interprofessionnalité. A cette fin, des projets de recherche seront mis au concours.
- **Volet 2 : modèles de bonnes pratiques** – cette seconde partie comprend l'analyse et la documentation d'instruments et d'offres exemplaires existants. La documentation pourra servir de base aux autres acteurs pour mettre en œuvre ou développer leurs propres offres dans le domaine de la formation interprofessionnelle ou de l'exercice de la profession.



Interprofessionnalité

- **Volet 1 : base de connaissances** – cette première partie porte sur l'élaboration, dans le cadre de projets de recherche, de nouvelles bases de connaissances pratiques qui serviront à la promotion de l'interprofessionnalité. A cette fin, des projets de recherche seront mis au concours.
- **Volet 2 : modèles de bonnes pratiques** – cette seconde partie comprend l'analyse et la documentation d'instruments et d'offres exemplaires existants. La documentation pourra servir de base aux autres acteurs pour mettre en œuvre ou développer leurs propres offres dans le domaine de la formation interprofessionnelle ou de l'exercice de la profession.



Indispensable interprofessionnalité

Que ce soit au niveau de la formation ou de l'exercice de la profession, l'interprofessionnalité s'impose.

En raison de **l'évolution démographique**, le nombre de **personnes atteintes de maladies chroniques ou multiples** augmentera ces prochaines années. Les patients concernés consultent souvent différents professionnels de la santé.

Dans le même temps, on observe une pénurie de professionnels de la santé. A l'avenir, la création d'équipes interprofessionnelles devrait permettre une collaboration plus efficace.



Indispensable interprofessionnalité

Les équipes interprofessionnelles regroupent des praticiens de différentes professions, et **la personne la plus qualifiée pour la situation en assume la responsabilité.**

Les membres d'une équipe connaissent les compétences de leurs collègues et sont en mesure de coordonner les tâches de manière optimale. Cette collaboration permet d'éviter les traitements inadéquats, de raccourcir les séjours hospitaliers et de réduire le nombre des contrôles de suivi.



Indispensable interprofessionnalité

Ces regroupements ne reposent pas sur une structure hiérarchique stricte, **chaque membre étant amené à assumer la responsabilité du dossier**. Ceci a un effet positif sur la satisfaction au travail et sur la durée d'exercice au sein de la profession.



Politique professionnelle



Groupe de travail ASDD – La Consultation de Nutrition/diététique



Origine du projet

- Initiative d'une collègue – projet communiqué à différents professionnels
 - À donné lieu a de nombreux commentaires
- Intégration du projet dans les objectifs ASDD
 - Création d'un groupe de travail – experts
 - Création d'un groupe de résonnance
- Présentation à l'assemblée générale ASDD 2019



Enjeux

- Affirmer la compétence «consultation» du diététicien
- Disposer d'un outil
 - d'harmonisation des pratiques professionnelles
 - de mise en visibilité de la compétence dans le contexte de la coopération interprofessionnelle



Membres du groupe de travail

- Karin Dubi (Initiantin)
- Shima Wyss (Praxis)
- Jocelyne Depeyre (HES SO)
- Sandra Jent (BFH)
- Jeannin Langenegger (FFHS)
- Florine Riesen (VS) – Prozessleitung

- **Membres du groupe de résonance** : en cours de recrutement – Cas échéant, je vous remercie chaleureusement de faire bon accueil à cette demande



Groupe de travail ASDD – Pratique avancée A créer en Suisse Romande



Constats

- La pratique avancée (PA) fait l'objet de réflexions actives dans les institutions socio-sanitaires et dans les pratiques domiciliaires sous l'impulsion des infirmières
- Des cahiers des charges pour des fonctions infirmières PA sont en cours d'élaboration
- La PA infirmière recouvre la consultation avec prise en charge de patients complexes atteints de maladies chroniques non transmissibles
- La consultation est une compétence du diététicien, entraînée dès l'entrée en formation
- La communication thérapeutique et l'éducation thérapeutique sont des compétences majeures et affirmées du diététicien
- La Nutrition est un déterminant de la prévention et du traitement des maladies chroniques non transmissibles. Les coûts directs et indirects ont été calculés en Suisse, pour les sept maladies chroniques les plus fréquentes parmi lesquelles le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires, les cancers et les maladies psychiques. Toutes ces maladies chroniques sont directement sensibles à des mesures de prévention ou de thérapie nutritionnelle. Disponible sur le lien : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/nichtuebertragbare-krankheiten/gesundheitsfoerderung-praevention.html> , consulté le 23.05.2018



ACADEMY'S DEFINITION AND CRITERIA FOR ADVANCED PRACTICE

Advanced Practice

Definition: The practitioner demonstrates a high level of skills, knowledge and behaviors. The individual exhibits a set of characteristics that include leadership and vision and demonstrates effectiveness in planning, evaluating and communicating targeted outcomes.

Rationale: The term *advanced practice* is used after a careful review of the Academy's Standards of Practice (SOP) and Standards of Professional Performance (SOPP) in the various focus areas of dietetics practice and the literature for other professions.



ACADEMY'S DEFINITION AND CRITERIA FOR ADVANCED PRACTICE

Criteria for Advanced Practice

1) **Education** (minimum)

- Masters or higher degree from a US regionally accredited institution or an equivalent degree.

2) **Experience** (minimum)

- Has more than 8 years as a registered dietitian nutritionist (based on the Bradley article from 1993).
- Documents the continuation of advanced practice and/or management in a focus area of practice.
- CDR PDP learning plan has focus on advanced practice education.
- Ethics guides the practitioner's decision-making process.

3) **Credentials**

- Possesses an advanced practice credential, if available. For instances, the following credential is currently available to the RDN: Board Certified in Advanced Diabetes Management (BC-ADM)-jointly sponsored by the American Association of Diabetes Educators and the American Nurse Credentialing Center.



ACADEMY'S DEFINITION AND CRITERIA FOR ADVANCED PRACTICE

- 4) **Characteristics** include the skills, knowledge and/or behaviors exhibited and demonstrated by the advance practice RDN within the last five years and evidence of an ongoing development and willingness to explore/experience new opportunities or situations as listed below. Characteristics with the asterisks must be demonstrated. These characteristics might be measured by examination, portfolio, etc.
- Prioritizes order, rank and mode of required communications (e.g., physician rounds, legislative decision-makers) *
 - Approaches new opportunities/situations with flexibility and adaptability*
 - Demonstrates personal and organizational leadership *
 - Functions with a high degree of autonomy *
 - Recognizes sense of self and knows own limitations *
 - Recognized by others for expertise *
 - Makes decisions using benefit/risk evaluation *
 - Exposes self to new situations and ideas to experience, learn and apply to practice *
 - Strive to improve skill base by continuously moving out of personal comfort zone *
 - Demonstrates effectiveness/efficiency; problem solving; inspires confidence in others *
 - Demonstrates emotional intelligence (Goleman, 1996) *
 - Influences decision-makers related to policy, resources and services (e.g., elected and appointed government officials, university president, medical center CEO) *
 - Leads consensus panels and coalitions *

Divers



Questionnements de l'équipe de la filière :

Ces dia n'ont pas pu être présentées lors de la journée PF. Alors si vous avez un moment, je suis preneuse de vos réflexions et commentaires. Un grand merci d'avance.

- Quelle est la place des calculs nutritionnels dans la pratique professionnelles ?
- Quelle est la nature du conseil diététique ?
- Quelle appréciation portez-vous sur les dia suivantes. Il s'agit d'un message que j'ai reçu sur une étudiante de 2^eBSc de biologie qui ne s'intéresse qu'à l'aspect recherche de la profession. Je lui ai alors demandé pour quelles raisons. Et sa réponse m'a interpellée. C'est ce qui me conduit à la partager avec vous.



Interpellation – étudiante en 2^e BSc biologie

h e d s

Haute école de santé
Genève
Filière Nutrition et diététique

- Je m'intéresse plus à la recherche en diététique plutôt que le métier de consultante en diététique pour les raisons suivantes; Initialement, je voulais être diététicienne, mais avant de me lancer dans la formation j'ai fait quelques stages qui m'ont détrompée quant au contenu du métier de diététicienne.
- J'ai commencé pas un stage en hôpital qui m'a déçu à cause de la partie administrative qui prend tellement de temps et la vie en hôpital qui ne me plait pas. Puis je n'ai pas aimé le côté viscéral et basé autant sur les compléments alimentaires. La diététique m'intéressait justement pour le côté que je pensais para-médical et basé sur l'alimentation en tant que produits, c'est pourquoi la diététique en hôpital ne m'intéresse pas du tout.



Interpellation – étudiante en 2^e BSc biologie

h e d s

Haute école de santé
Genève
Filière Nutrition et diététique

- Ensuite j'ai fait deux stages en cabinet mais je n'avais pas prévu que les clients soient aussi bien informés. Ce que je veux dire c'est que en Suisse une personne qui va d'elle-même consulter une diététicienne s'est déjà informée sur l'hygiène alimentaire et il ne reste pas grand chose à lui apprendre (et n'ont pas forcément la volonté de faire des efforts). D'ailleurs, une personne qui a été envoyée n'a pas forcément non plus envie d'en fournir. De plus, tous les patients qui sont venus étaient là pour des problèmes de poids et non pas de pathologies, et ce que j'ai pu en tirer c'est que je n'ai pas envie de devenir coach pour perdre du poids.
- C'est pourquoi je me tournerais plutôt vers la recherche



Merci pour votre attention

